

# Avis public du scrutin

## Vote par correspondance

Municipalité : Notre-Dame-de-Ham Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Geneviève Boutin, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale.

1. Un scrutin aura lieu.
2. Voici les personnes candidates aux postes faisant l'objet de l'élection.

Poste de mairesse ou maire

- Serge Tremblay
- Roberto Clavet

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates, aux heures et aux lieux ci-dessous.

Jour du scrutin : **Dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

Lieu : 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h**

Lieu : 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham

4. Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance :
  - La présidente ou le président d'élection doit recevoir vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 31 octobre à 16 h 30;
  - Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection afin de vérifier les conditions pour les obtenir.
5. Le recensement des votes aura lieu le 2 novembre 2025 à 20 h à l'adresse suivante : 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham. Vous pouvez y assister.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Présidente d'élection**

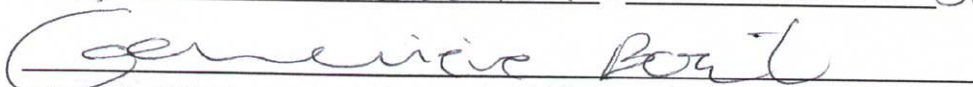
Adresse : 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham

Téléphone : 819 344-5806

Signature

Lieu

Notre-Dame-de-Ham 3 octobre 2025

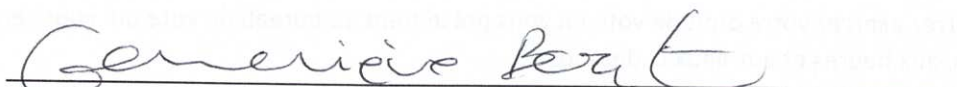


Présidente d'élection

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Présidente d'élection de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [avis public portant sur le scrutin], conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 3 octobre 2025 à chacun des endroits suivants :  
Bureau municipal et site internet de la municipalité

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.  
En foi de quoi, je donne ce certificat, à Notre-Dame-de-Ham ce 3 octobre 2025.



Présidente d'élection